DHG dans les lycées : la boîte à outils de la CGT

mercredi 24 janvier 2024, par CGT

La CGT Educ'Action met à disposition des collègues les outils pour comprendre les DHG qui vont arriver dans les établissements.

Aide à l'analyse des DHG des LGT - utilisation des tableurs proposés

• TABLEUR 1 : Calcul besoins LGT

Ce tableur comporte de nombreux onglets mais son utilisation est très simple : Il suffit de remplir les cases bleu. Il permet de faire le point, sur chacune des sections de l'établissement, sur les besoins.

Le premier onglet (« TOTAL ») ne doit pas modifier. Il est la synthèse des besoins qui sortira lorsque les autres onglets seront remplis. Comment remplir est expliqué dans chaque onglet (1 pour chaque section et niveau). N'hésitez pas à nous faire des remontées sur l'utilisation de cet outil.

• TABLEUR 2 : CalculDHGstructLGT

Celui-ci permet de vérifier si votre DHG est conforme aux minimums légaux. Suivant les académies, il y a deux possibilités :

• Dotation à la Structure : Les moyens sont alloués pour chaque division calibrée sur 35 élèves en général (quelques cas particulier à 30 mais sans impact sur la répartition des moyens). Chaque division dispose d'un nombre fixe correspondant à l'horaire légal de la classe.
Par exemple en seconde générale : 26,5h + 12h d'autonomie = 38,5h

• Dotation à l'élève : de plus en plus d'académies calculent les DHG à partir d'un H/E de base par élève et fournissent le nombre d'heures correspondant exactement à l'effectif d'élèves, indépendamment du nombre de divisions. Ce calcul est en général moins « généreux » qu'une dotation à la structure.
Par exemple en seconde générale 1,1h pour chaque élève car 1,1 = 38,5h / 35 élèves. On, si vous

n’avez que 32 élèves dans une classe, vous ne disposez plus que de 35,2h : pourtant les 32 élèves ont toujours autant besoin de dédoublements, groupes allégés, AP… que s’ils et elles étaient 35.

• **Cas particulier :** Dans certaines académies (comme Aix-Marseille), les établissements anciennement classés ZEP disposent d’une politique d’accompagnement spécifique. Il y a une dotation à l’élève mais calculée sur une base de 30 élèves par classe (et non 35).
Par exemple en seconde générale : 1,2833 h pour chaque élève car 38,5h / 30 élèves = 1,2833
Ce tableur comporte 3 onglets correspondant aux 3 possibilités de calcul des moyens alloués par les académies. Le 4e onglet est un rappel des horaires légaux en LGT depuis la réforme Blanquer.
En remplissant l’onglet qui correspond à la situation de votre académie, les sections syndicales pourront vérifier si leur DHG est conforme.

En général, les DHG arrivent dans les établissements avec « 3 enveloppes » :

– Enveloppe 1 = Structure (celle qu’il vous faut vérifier)
– Enveloppe 2 = Pondération : heures de 1ère et Tles à 1,1, heures de BTS à 1,25… (il est conseillé de vérifier que cette enveloppe est suffisante.
– Enveloppe 3 = Dotation de solidarité (optionnelle). Cette dotation de solidarité n’existe que dans certaines académies. Elle varie en général en fonction de l’IPS (Indice de Position Sociale) mais son volume est complètement discrétionnaire et la variable d’ajustement annuelle.